

**Présents :** M. PONTU Jacques, M. OLLIVIER Serge, M. GUEGUEN Serge, Mme MUZELLEC Marie-Catherine, Mme LE LEZ Laurie, M. RAZIL Jean-Luc, M. GRALL Eric, M. MONTAC Henri, Mme LAURANS Julie et M. DIDOU Charlez.

**Absentes excusées :** Mme LE MESTRE Caroline et Mme GUILLOU Gwenaëlle.

\* **Départ à 20h30** de Mme LAURANS Julie : **procuration** à Mme MUZELLEC Marie-Catherine.

**Les élus ont approuvé le compte-rendu du 21 Septembre 2023 à l'unanimité.**

#### **Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Le conseil municipal autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023.

#### **Pacte Finistère 2030-Volet 1- Année 2024**

Dans le cadre du Pacte Finistère 2030, volet 1, le Maire a été autorisé à solliciter une subvention en 2024 pour 2 projets : les travaux de rénovation de l'église (tranche 2) et les travaux d'équipement au terrain intergénérationnel.

#### **Désignation d'un référent déontologue (obligatoire)**

Mme Corinne Hervé (provenant du Morbihan) a été désignée référente déontologue par le conseil municipal jusqu'à la fin du mandat.

#### **Durée des amortissements des subventions d'équipement**

Pour les subventions d'équipement, il convient de se conformer à la réglementation, le conseil municipal a décidé à compter du 01/01/2024, d'amortir sur 5 ans lorsque la subvention finance des « Biens mobiliers, du matériel ou des études », sur 15 ans lorsque la subvention finance des « Bâtiments et des installations » et sur 30 ans lorsque la subvention finance des « Projets d'infrastructure d'intérêt national ».

#### **Décisions modificatives : régularisations comptables**

En fin d'année, il convient d'apporter des ajustements au budget communal qui s'équilibrent en recettes et en dépenses à 11 552.97€.

#### **Lotissement Ty jarlou 2 : Aménagement du lotissement : Attribution du marché**

Pour les travaux de viabilisation du lotissement, la commission d'appel d'offres a eu lieu le 14/12/2023. Des entreprises ont été retenues pour les deux lots suivants :

- Lot 1-Terrassement, voirie, réseaux eaux pluviales
- Lot 2-Espaces verts, murets techniques

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés ainsi que les avenants ou tous autres documents à venir s'y réfèrent et d'inscrire au budget annexe communal les crédits nécessaires.

#### **Lotissement Ty jarlou 2 : Travaux de raccordement des réseaux basse tension, d'éclairage public et de télécom**

La commune a sollicité le SDEF pour les travaux de raccordement des réseaux basse tension, d'éclairage public et de télécom au Lotissement communal Ty jarlou situé à Kerbalanec. Le montant de la contribution s'élève à 70 300€ HT, la part communale est de 48 000€. Le maire a été autorisé à signer la convention pour ces travaux.

#### **Emprunt : Lotissement Ty jarlou**

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par la Caisse des dépôts et consignations pour la réhabilitation de l'ancienne friche en lotissement de 13 lots, et après en avoir délibéré, DÉCIDE de retenir l'offre de financement présentant les caractéristiques suivantes : Montant du contrat de prêt : 175 000 €, durée du contrat de prêt : 25 ans.

### **Syndicat Mixte de Production et de Transport d'Eau de l'Horn (SMH)**

Suite à la dissolution du Syndicat des eaux de Plouzévéde au 31/12/2023 dont dépend Tréflaouénan et de la remontée des compétences « eau et assainissement » à la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (CCPL) à compter 01/01/2024, les élus ont adopté plusieurs délibérations à l'unanimité :

1-Modification des statuts du SMH,

2-Adoption de la convention fourniture en eau potable entre la commune et le SMH,

3-Désignation des représentants au SMH (titulaire : Jacques Pontu, suppléante : Marie-Catherine Muzellec).

### **Compétence eau : assujettissement à la TVA de l'activité « Eau »**

Suite à la dissolution du syndicat, la commune n'a pas l'obligation de créer un budget « eau ». Une délibération a été prise à l'unanimité pour assujettir l'activité « Eau » à la TVA, activité intégrant le budget principal 2024, en attendant que cette compétence soit transférée à Haut Léon Communauté (HLC) au 01/01/2026.

### **Fixation du taux de la redevance eau potable 2024**

Suite à la dissolution du Syndicat des eaux de Plouzévéde au 31/12/2023, il convient de délibérer sur le taux de la redevance pour 2024, celui-ci reste inchangé. Soit : 10.8 € / an pour la part fixe et de 1.08€ /m3 pour la part variable.

### **Syndicat Intercommunal des Eaux de Plouzévéde**

Le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau potable 2022 est adopté à l'unanimité.

### **Haut Léon Communauté**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activités de Haut-Léon Communauté 2022.

### **Questions diverses**

► **Tempête Ciaran** : Point sur les dégâts liés à la tempête.

► **Travaux divers** :

-Journée citoyenne avant la Toussaint : opération à renouveler au printemps 2024.

-L'élagage a été fait mi-octobre, le curage des fossés (2<sup>ème</sup> tranche) vient de se terminer début décembre. Le point à temps sera à refaire à quelques endroits par le prestataire.

-Sécurisation du pont : devis en cours, travaux à voir en régie pour partie avec la commune de Plougoulm.

-Eglise : compte-rendu sur les travaux effectués en 2023 et à venir en 2024.

-Déchets : Ecopoint de Quéran : incivilités récurrentes constatées, dossier constitué avec la Gendarmerie.

► Salle Valy Gaër : achat de tables et de chaises. Un second achat groupé d'équipement se fera soit en 2024 ou en 2025.

► Commission de contrôle électoral : réunion le 18/12/2023 en mairie.

► Commerces :

-L'association : « Les passagers du bourg » : RDV en janvier : pour voir les modalités pour le bail, l'organisation de l'association etc.

-Le Moulin de Kerguiduff : RDV prévu en janvier 2024.

► CCAS :

-Proposition d'une mutuelle communale avec Groupama et programmation d'un RDV avec AXA en janvier.

-Pour information : Le repas des anciens s'est déroulé le 25/11/2023 au restaurant du Moulin de Kerguiduff en présence de 20 convives. Des colis sont en préparation pour les résidents en EHPAD.

► Réunions communautaires : les élus ont fait un compte-rendu des réunions ou des manifestations auxquelles ils ont participé dont la réunion du SAGE Léon Trégor, de la commission aménagement, de la commission littoral biodiversité, et un point a été fait sur les mobilités douces (auto-stop, covoiturage).

► Date à retenir :

-Vœux du maire : vendredi 12/01/2024 à 19h00 à la salle Valy Gaër.